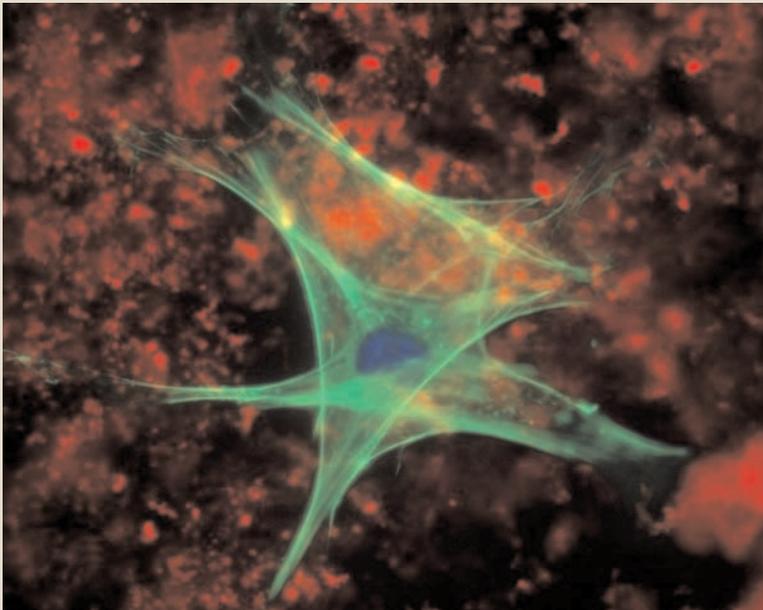




Repères CGT sur le paysage de la recherche en France



Collectif Recherche
animé par l'Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens CGT

Sommaire

3	Préambule
4	Les enjeux
4	Les illusions de la stratégie de Lisbonne
5	Recherche, innovation et développement économique, la confusion des genres
7	État des lieux de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
7	I.- La recherche et l'université avant 2002
7	II.- Les transformations depuis 2002
8	III.- Pacte pour la recherche
8	Les pôles de compétitivité
8	L'Agence Nationale de la Recherche (ANR)
9	L'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES)
9	Les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)
9	Les fondations de coopération scientifique (FCS)
10	Conclusion
10	IV.- Deuxième étape ; la LRU
10	V.- Troisième étape le grand emprunt
12	Conclusion
13	Objectifs revendicatifs
13	1.- Créer de l'activité et des emplois scientifiques
13	2.- Résorber la précarité
13	3.- Améliorer les conditions de travail : Non à la RGPP
14	L'attractivité des métiers et des carrières
15	4.- Organisation de la recherche et des universités
15	Supprimer la LRU
15	Le rôle des PRES
15	Mise à plat des dispositifs du Pacte pour la Recherche
15	Revenir sur le Grand Emprunt
16	Le rôle des EPST
16	Le rôle des EPIC
17	La place du laboratoire
17	Relations entreprises - recherche publique
18	Relancer la politique industrielle
19	Glossaire

Préambule

De nombreuses universités font désormais état de difficultés financières sérieuses alors même que le gouvernement a décidé de leur imposer un budget d'austérité que les régions ne pourront en aucun cas compenser, tant elles aussi ont de plus en plus de contraintes financières et sociales. Elles paient cher leur autonomie imposée par la LRU, le ministère n'hésitant pas à qualifier les équipes de gouvernance de mauvais gestionnaires.

Au CNRS le financement sur contrats des équipes ne permet plus un fonctionnement des labos dans la durée et précarise un nombre grandissant de chercheurs. La mise en place de la RGPP sur les fonctions supports concrétise une entreprise politique de réduction des coûts au détriment des missions.

Par ailleurs, depuis quelques années, au sein des EPIC les financements sont de moins en moins pérennes et de plus en plus dépendants de recettes externes à court terme souvent guidées par les priorités du marché, le tout sur fond d'emplois précaires en croissance.

Cette situation inquiète la CGT. Elle nous inquiète d'autant plus que du côté des entreprises, nombre d'entre-elles tournent le dos à la recherche, malgré les aides de l'État mises à leur disposition, à l'exemple de Sanofi dans la pharmacie ou de PSA qui ont décidé de supprimer des emplois en R&D. Nous y voyons là des éléments forts pour appeler à dresser le vrai bilan des réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche engagées sous l'égide de Nicolas Sarkozy.

Il en va très directement des capacités de développement et de compétitivité de notre économie, notamment de notre industrie, même si à lui seul, l'effort de recherche et de formation ne peut créer les emplois dans ce secteur où il faut un vrai effort politique de reconquête.

La recherche conditionne aussi la capacité nationale à comprendre le monde, ses enjeux sociaux et sociétaux, les relations internationales comme les défis de développement durable. C'est un élément indispensable pour que la France continue à tenir son rang à l'échelle du monde tant sur les enjeux géopolitiques que culturels. L'enseignement supérieur conditionne lui les moyens humains dont disposera le pays pour affronter les défis qui se profilent. Le document qui suit récapitule les critiques et les propositions de la CGT pour la recherche et l'enseignement supérieur.

Le collectif confédéral Recherche

LES ENJEUX

Ce document a pour objet de présenter l'évolution de l'enseignement supérieur et de la recherche en France dans la dernière décennie et de fournir une réflexion CGT face à la restructuration du système public, malheureusement fortement engagée, mais dans un nouveau contexte où les prises de conscience de la nocivité du système destructeur mis en place, se font de plus en plus nombreuses.

La place et le rôle de la recherche dans notre société, les rapports entre recherche et industrie ont considérablement évolué au fil de la transformation des rapports de production dans l'économie mondiale. Face à une logique libérale de compétitivité orientée vers la rentabilité financière, notre organisation syndicale s'inscrit dans la construction d'une société nouvelle avec la participation active des salariés et des citoyens. Ceux-ci aspirent à une plus grande démocratie participative, notamment dans les décisions relatives aux choix technologiques. Les urgences mondiales en matière de santé, d'alimentation et de protection de la planète doivent prévaloir à tout contexte marchand. Les transports, l'habitat, l'énergie, les communications, la culture, l'alimentation ont besoin de grandes avancées scientifiques. Il faut renouer avec de grands programmes mobilisateurs. Le succès des grands programmes français dans l'aéronautique, le spatial, le nucléaire s'explique par l'ampleur, la continuité et la qualité de l'effort consenti dans la durée, mis en œuvre par des organismes publics (EPST, EPIC), depuis la recherche fondamentale jusqu'au développement industriel. Nous devons poursuivre dans cette voie. Elle crée les meilleures conditions pour relancer l'industrialisation et l'emploi qualifié.

Les rapports entre l'industrie et la recherche ne sauraient se concevoir sans examiner les enjeux d'enseignement. Nous entrons dans une période où la maîtrise sociale du développement scientifique et technologique nécessite que les études supérieures concernent un nombre toujours plus important de jeunes. L'enseignement supérieur doit se donner les moyens de les accueillir en leur donnant le maximum de chances de réussite. Par ailleurs, les salariés, à tous les niveaux, doivent pouvoir s'approprier en permanence les développements scientifiques et technologiques. La sécurité de l'emploi doit se conjuguer avec la formation continue tout au long de la vie et l'enseignement supérieur a un rôle important à jouer.

En revanche, le développement de l'emploi industriel ne dépend pas uniquement de l'effort de recherche. Il nécessite d'autres choix économiques et politiques. La CGT a affirmé, à plusieurs reprises, le besoin de la création d'un pôle de financement public pour soutenir les investissements ainsi que la nécessité d'un effort important de formation pour faire face aux départs massifs en retraite dans les secteurs industriels. Mais soutenir l'effort de recherche des entreprises sans leur imposer aucune contrainte revient à alimenter encore plus le gouffre des dégrèvements fiscaux et c'est ce que fait actuellement le crédit impôt recherche !

LES ILLUSIONS DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE

Le discours qui vise à lier recherche, innovation et développement économique a été au cœur de la **stratégie de Lisbonne**, décidée en mars 2000 par les quinze États membres de l'Union européenne. L'Union européenne devait devenir « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». Ainsi, en France, le président de la

République, Nicolas Sarkozy s'est engagé à apporter 1,8 Md de plus par an à la recherche et l'enseignement supérieur (9 Mds en 5 ans) et à atteindre 3 % du PIB pour les activités de recherche en 2012. Qu'en est-il ?

En 2008, les entreprises et les administrations françaises ont dépensé plus de 40 milliards d'euros pour des activités de Recherche & Développement (DIRD), soit 2,08 % de l'activité économique française (ratio DIRD/PIB). Les entreprises réalisent 63,5 % de ces dépenses, les administrations 36,5 %. Toutefois les entreprises n'en financent que 54,3 %. Pour atteindre 3 % du PIB en 2012, nous aurions dû passer non pas de 2,07 à 2,21 entre 2007 et 2009, mais de 2,07 à 2,44 %. Une croissance près de trois fois supérieure aurait été nécessaire. La recherche industrielle représente 1,16 % du PIB. **La France est le premier pays de l'OCDE pour le niveau des aides fiscales et publiques apportées à la R&D des entreprises (rapport de l'IGF 2010), mais elle se caractérise aussi par un faible niveau de dépenses R&D privées.** L'effort de recherche privé français est inférieur d'un tiers à l'effort privé allemand. Les dispositifs que l'on nous présentait jusqu'à présent comme puissamment incitatifs, tels que le crédit d'impôt recherche (CIR), ont échoué à redresser la situation, parce qu'ils ont été trop souvent utilisés à de simples fins « *d'optimisation fiscale* »¹.

L'Europe n'est pas capable de définir une politique industrielle convergente, que ce soit dans le domaine des transports ou de l'énergie, ni même de fixer des conditions de prise de brevet compétitives avec celles des USA par exemple (le brevet européen est 3 à 4 fois plus cher). Les investissements restent faibles par rapport aux USA et aux pays d'Asie². **La seule « réussite » de la stratégie de Lisbonne a été d'asservir la recherche aux exigences des grandes entreprises.**

RECHERCHE, INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il est presque banal de nos jours d'associer dans la même phrase, la recherche, l'innovation et le développement économique. Les liens peuvent paraître évidents : le but de la recherche n'est-il pas de développer l'innovation ? Et l'innovation ne doit-elle pas assurer la compétitivité et donc de formidables perspectives économiques ? Or, il se trouve que l'innovation n'est en général ni le but, ni le résultat direct de la recherche fondamentale qui reste avant tout le développement des connaissances dans tous les domaines de la science et dans l'ouverture de nouveaux domaines. Il convient de réaffirmer cette priorité pour éviter de tomber dans le piège d'une vision utilitariste, dans laquelle n'est digne d'intérêt (et donc ne mérite d'être soutenue et financée) que la recherche susceptible de déboucher (rapidement, de préférence) sur des innovations.

Il est logique que la recherche fondamentale soit un service public, quelles que soient les formes précises que prend son organisation, puisqu'elle est principalement vouée à produire non un produit³ mais un bien public, les connaissances scientifiques, au bénéfice de toute l'humanité.

Que l'innovation (nouveaux procédés, produits, services, politiques publiques, etc.) puisse et doive bénéficier des connaissances scientifiques les plus avancées pour résoudre les problèmes qui peuvent se poser à n'importe quelle étape de réalisation, est une évidence. Que la recherche académique, source d'idées nouvelles, puisse produire en son sein de telles innovations, y compris en collaboration avec les acteurs économiques et sociétaux, voilà une idée et une pratique qui sont loin d'être nouvelles. Mais tel n'est pas le rôle principal de la recherche, ni son critère décisif d'évaluation.

C'est pour les acteurs économiques et politiques que l'innovation constitue, à la fois, un impératif et un terrain d'action privilégié. C'est à eux principalement qu'il revient d'effectuer le travail et les investissements de recherche et de développement débouchant sur l'innovation. L'injonction d'innovation adressée à la recherche académique vise, d'une part, à masquer la démission de ceux qui

¹ Voir le rapport de la Cour des Comptes : Les prélèvements obligatoires des entreprises dans une économie globalisée octobre 2009. <http://www.ccomptes.fr/fr/CPO/documents/divers/Prelevements-obligatoires-entreprises-synthese.pdf>

² La Chine est troisième (9,3 % de la dépense de R&D mondiale), et se rapproche progressivement du Japon (13,5 %) ; la Corée du Sud est sixième (3,7 %), pratiquement au niveau de la France et du Royaume-Uni ; l'Inde est huitième (2,2 %), au niveau du Canada.

³ Comme dans la stratégie de Lisbonne et les théories autour de « l'économie de la connaissance ».

devraient être les principaux acteurs en ce domaine et, d'autre part, chez les plus cyniques, à socialiser le coût de l'innovation, en le faisant supporter par la recherche publique, tout en continuant à en privatiser les bénéfices. C'est en particulier le cas de l'industrie pharmaceutique qui transfère au secteur public toute une partie de sa recherche et en profite pour fermer ses propres laboratoires de recherche.

Enfin, l'innovation ne débouche pas automatiquement sur un développement économique bénéficiant à toute la population, elle peut même coexister avec un chômage aggravé. La poursuite de l'innovation peut à la fois engendrer un nombre notable d'emplois qualifiés et s'accompagner d'une désindustrialisation, par le biais d'une politique de délocalisation dans les pays à faible coût de main d'œuvre et aux standards sociaux et écologiques laxistes ! Le recul de l'emploi industriel affecte plus la France que les autres pays européens. L'innovation n'apporte un bénéfice décisif et global que si elle s'accompagne d'une politique économique offensive, industrielle en particulier.

Nous sommes en présence d'une politique gouvernementale qui impulse et développe depuis plusieurs années d'autres logiques. Les conséquences de cette politique sur notre système de recherche et d'enseignement supérieur sont dramatiques, mais pas irréversibles. Nous avons tenté ici d'établir un état des lieux permettant d'analyser dans leur globalité, les effets de la restructuration entreprise depuis 2002 et de proposer des pistes pour un autre pilotage de la recherche. ■



ÉTAT DES LIEUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

I.- LA RECHERCHE ET L'UNIVERSITÉ AVANT 2002

Il ne s'agit pas d'idéaliser le fonctionnement de l'ESR (Enseignement Supérieur Recherche) avant 2002. Si les universités manquaient cruellement de moyens en personnels, en locaux et en budget, notamment pour faire face à l'importante augmentation du nombre des étudiants, le fonctionnement de l'université assis sur les lois Savary était de type collégial, avec une forte représentation dans les conseils d'élus de différentes catégories de personnels. La recherche était organisée sur 4 types d'institutions :

- ◆ les EPST (Etablissement Public Scientifique et Technique) : le CNRS le plus gros d'entre eux, chargé de la recherche multidisciplinaire de nature fondamentale et, d'autres établissements à vocation plus appliquée : l'INSERM pour la santé humaine, l'INRA pour l'agronomie, l'INRIA pour l'informatique, l'IRD pour le développement et d'autres EPST plus petits et plus spécialisés ;
- ◆ les EPIC (Etablissement à Caractère Industriel et Commercial) : le CEA, le CNES, l'IFP etc. ;
- ◆ les centres techniques, d'abord financés par des taxes parafiscales puis par le ministère de l'industrie : le CETIM pour la métallurgie, le CSTB pour le bâtiment etc. ;
- ◆ et enfin les universités, les équipes purement universitaires, souvent dénommées équipes d'accueil, disposant de financements plus réduits. Les universités accueillent de nombreuses UMR (Unités Mixtes de Recherche avec le CNRS).

La recherche dans les EPST était évaluée par des instances internes. La plus connue, le comité national de la recherche scientifique avait à l'origine un rôle. Il a été réduit dans les faits à l'évaluation des équipes propres et associées au CNRS. D'autres EPST avaient également leurs instances d'évaluation. L'université n'en disposait pas, le ministère jouait ce rôle.

II.- LES TRANSFORMATIONS DEPUIS 2002

Depuis 2002, les gouvernements successifs de droite ont mis en œuvre plusieurs lois et dispositifs pour réformer en profondeur le service public de la recherche et de l'enseignement supérieur. La philosophie de l'ensemble de ces réformes s'inspire de la nécessité de transposer les modes de fonctionnement des entreprises à l'université et aux laboratoires. De manière systématique, les hommes, les laboratoires et les universités sont mis en concurrence. La recherche doit se concentrer sur la nécessité de renforcer la compétitivité des grandes entreprises et les universités sont sommées d'adapter leurs enseignements pour répondre aux besoins à court terme des employeurs locaux. Il y a derrière ces choix politiques, la volonté de casser le lien entre la formation

et le salaire pour faire baisser le coût du travail. Dans ce contexte, le service public est mis à mal et on voit apparaître des universités à deux vitesses. Ainsi, le Grand Emprunt va sélectionner entre 5 à 10 sites à vocation mondiale, les IDEX, et certaines autres universités deviendront, selon la terminologie du ministère, des pôles universitaires de proximité, les PUP.

Ces choix politiques ont créé des contradictions, et parfois des incompréhensions qui peuvent influencer localement la CGT. Les syndicats nationaux de la recherche et de l'enseignement supérieur restent partisans d'un pilotage par l'État de la recherche et du maintien des diplômes nationaux. Parfois dans les régions, les structures locales de la CGT, sensibles à la désertification industrielle peuvent être tentées de prôner une recherche et un enseignement supérieur plus proches des réalités du terrain. Afin de pouvoir concilier ces deux approches, la présente note va rappeler les principaux enjeux des réformes mises en place depuis 2002.

III.- PACTE POUR LA RECHERCHE

Le pacte pour la recherche a fait l'objet de la Loi de programme pour la recherche de 2006. Il instaure une série de dispositifs. Cependant, avant le pacte, dès 2005, les pôles de compétitivité ont été mis en place.

Les pôles de compétitivité

Aujourd'hui, 71 pôles de compétitivité regroupent selon le gouvernement 9 000 chercheurs travaillant sur 1000 projets labellisés. Un milliard et demi d'euros publics ont été investis depuis leur lancement en 2005, jusqu'en 2008. Mais, 50 % des ressources ont été concentrées sur sept pôles principaux, dénommés « *pôles de compétitivité mondiaux* », comme System@tic Paris-Région (Ile-de-France), Minalogic (Grenoble) et Aerospace Valley dans le Sud-Ouest. L'opération a été prolongée de 2009 à 2011 ; de nouveaux pôles ont été labellisés, certains supprimés. La dotation de 1,5 milliard sur cette période comprend comme à l'habitude des effets d'annonce, car les crédits sont également pour une partie, affichés à l'ANR, OSEO etc. La CGT a critiqué l'opération, mais possède peu de moyens concrets d'intervention : peu de transparence dans la gouvernance, aucune présence syndicale (sauf en Rhône Alpes), les PME restent sous la domination des grands groupes et ceux-ci peuvent se désengager et décider de délocalisations sans difficulté. Une modification du Code du travail a par ailleurs élargi le prêt de main d'œuvre entre entreprises et établissements administratifs dans le cadre des pôles de compétitivité. Pourtant, même s'il s'agit avant tout du développement des entreprises, de nombreux laboratoires de recherche s'associent aux pôles pour obtenir une labellisation de leurs projets et donc une augmentation de leur financement. L'efficacité réelle de ces pôles reste à prouver, l'analyse CGT est à développer.

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR)

C'est une agence de moyens dont le rôle est de financer la recherche sur projet. Elle dispose actuellement d'un budget voisin de 800 millions d'euros, largement supérieur à la part hors salaire de la subvention que l'État verse au CNRS (environ 500 millions). En fait, l'ANR a siphonné le budget des EPST, à commencer par celui du CNRS. A ses débuts, l'ANR finançait quasi exclusivement des projets ciblés. La part actuelle des projets libres appelés projets blancs est maintenant plus importante. Toutefois la limite en temps (~3 ans) des projets rend souvent difficile la pérennité des recherches dans certains domaines très fondamentaux et surtout ne permet plus de garantir le fonctionnement et l'entretien des installations et des matériels mutualisés des laboratoires puisque non financés dans les projets ! Outre la concurrence

exacerbée qu'exercent les appels d'offre sur les laboratoires, plusieurs critiques émanent de la collectivité : le temps passé à écrire les projets est considérable pour un taux de réussite de 23 %, le conformisme des réponses (comme il s'agit d'annoncer des livrables, la recherche à risque n'est plus financée), l'opacité du fonctionnement et surtout la multiplication des CDD, (estimé à plus de 15 000 en 2008, soit plus de 7 000 Equivalents Temps Plein selon l'ANR). L'ANR finance également les entreprises, principalement par des projets de recherche partenariale avec les labos publics souvent dans le cadre des pôles de compétitivité. Ce qui a eu pour effet de limiter les collaborations directes à long terme entre les labos et les entreprises, effet d'aubaine oblige.

L'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES)

La création de cette agence d'évaluation a eu pour principal objectif de torpiller le Comité National de la recherche scientifique. Cette instance placée auprès du CNRS comportait 2/3 d'élus et 1/3 de nommés et une quarantaine de sections disciplinaires. L'AERES ne fonctionne qu'avec des nommés. En plus de l'évaluation de toute la recherche, elle évalue également les établissements, universités et organismes. La principale critique formulée par la communauté est que cette évaluation est peu transparente, que les rapports des experts sont parfois réécrits par les responsables de l'AERES, qu'elle fait la part belle à la bibliométrie et finit toujours par une note A+, A, B ou C. Au lieu d'être une évaluation conseil, c'est une évaluation sanction. Si votre labo n'est pas classé A+, aucun espoir pour les appels d'offre du grand emprunt.

Les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)

Les 21 pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) permettent en principe aux universités, grandes écoles et organismes de recherche, de mettre en cohérence leurs différents dispositifs, de mutualiser leurs activités et leurs moyens. Objectif : proposer une offre de recherche et de formation plus cohérente, plus lisible et mieux adaptée aux besoins des territoires. Les PRES préfigurent le regroupement des universités situées sur le même site et une volonté de rationalisation des moyens humains (qui parfois accompagne la mise en place de la RGPP). Leur statut juridique est en général celui d'EPCS (établissement public de coopération scientifique), établissement administratif avec un personnel essentiellement de droit public, soumis à une gestion privée (application du plan comptable général, comptabilité tenue selon les usages du commerce). Le Conseil d'administration de l'EPCS ne compte pas plus de 1/3 de représentants des personnels. La lisibilité de l'avenir des personnels des universités est compromise, entre les CA des universités et celui du PRES, on ne sait plus très bien qui décide. Depuis 2010, les PRES, au même titre que les universités, ont droit de délivrer des diplômes nationaux. La possibilité de voir les diplômes de niveau L (licence) délivrés par les universités et les diplômes de niveau M et D (master et doctorat) délivrés par les PRES existe.

Les fondations de coopération scientifique (FCS)

Ce sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif (sauf pour le staff !). Elles mettent en œuvre un projet scientifique dans un ou plusieurs domaines de recherche. Elles sont administrées par des CA composés d'un représentant par membre fondateur, des représentants des enseignants, des enseignants-chercheurs (mais pas des ITA BIATOS) et des chercheurs exerçant dans la fondation et éventuellement, des personnalités qualifiées et des représentants des collectivités. Les RTRA (Réseaux thématiques de recherche

avancée) ont statut de FCS et recrutent des post doctorants sur statut privé. Dans ces opérations, l'État a mis du capital à égalité avec le secteur privé, qui est le pilote quasi unique des opérations. Il est impossible d'avoir un compte rendu détaillé des recherches menées. Maintenant, le statut de FCS est adopté par les IDEX (Initiatives d'excellence du grand emprunt, comme par exemple la FCS de Paris Saclay). Le statut de FCS profondément anti démocratique doit être abrogé.

Conclusion

Le pacte pour la recherche a été très fortement dénoncé par les organisations syndicales et notamment la CGT. Il a permis :

- ◆ **un recours de plus en plus important aux personnels précaires ;**
- ◆ **l'entrée massive des entreprises dans la définition des orientations universitaires ;**
- ◆ **la mise à disposition des moyens aux entreprises sans contrepartie ;**
- ◆ **un fort soutien à la recherche privée. Il s'est accompagné d'une montée en puissance du crédit impôt recherche qui est passé de 600 millions d'euros à 5,3 milliards en 2011, sans contrôle réel.**

IV.- DEUXIÈME ÉTAPE : LA LRU

L'une des premières réformes majeures qui a suivi l'élection de Sarkozy en 2007 est le vote de la LRU, Loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités le 10 août 2007. Elle instaure une « *autonomie* » qui se traduit à partir de janvier 2009 par l'accession aux Responsabilités et Compétences Élargies (gestion d'un budget global incluant la masse salariale, gestion des recrutements et des carrières, développement du système des primes et d'individualisation des rémunérations, dévolution du patrimoine immobilier, etc.) et qui concentre tous les pouvoirs entre les mains d'un président et de son équipe au détriment des instances démocratiques héritées de la loi Savary. Avant la réforme LRU, les présidents d'université étaient élus par l'ensemble des 3 conseils (CA, Conseil scientifique et CEVU Conseil de la vie universitaire). Actuellement, le président est élu par le seul CA. L'élection du CA est du type élection municipale, la liste arrivée en tête rafle une large majorité. La LRU s'est accompagnée d'un fort développement des PPP (partenariat public privé) pour tous les aspects immobiliers, notamment à travers le Plan Campus. L'engagement gouvernemental du blocage pendant 4 ans des droits d'inscription arrive à son terme. La mobilisation anti LRU n'a été forte qu'à partir des luttes de 2009.

Les forces réactionnaires ont très vite compris les enjeux et se sont souvent organisées pour prendre le pouvoir dans les universités. Il s'en est suivi également moins de nommés issus du mouvement syndical dans les conseils d'universités, souvent remplacés par des représentants du patronat local. La CGT avec ses organisations territoriales doit travailler à y prendre et reconquérir toute sa place pour faire entendre les choix du monde du travail.

V.- TROISIÈME ÉTAPE LE GRAND EMPRUNT

Le grand emprunt a été lancé après la crise de 2008, en même temps que le plan de relance (qui n'était qu'une avance de crédits en cours de remboursement par les organismes). A l'origine prévu par la commission Juppé-Rocard à 100 milliards d'euros, il a été limité à 35 milliards dont 21,9 pour l'ESR. Cette somme peut, de prime abord, sembler considérable, puisque du même ordre de grandeur que les 23 milliards du budget annuel consacré par l'État à la MIRE (mission interministérielle de la recherche et de l'enseignement supé-

rieur) en 2010. Mais, les laboratoires et les universités ne profiteront que d'une petite fraction de cette somme, pour l'essentiel les intérêts des placements. Le montage financier est compliqué. L'État emprunte auprès des marchés à un taux prévu au départ voisin de 2,5 %, distribue une petite partie des 21,9 milliards en crédits consommables et confie 17,7 milliards à l'ANR (Agence Nationale de la recherche) qui les placera auprès de la Caisse des dépôts et consignations au taux de 3,5 %. Ce sont les intérêts de ces placements qui seront distribués aux lauréats. Seule la crise financière a empêché le tandem Juppé-Rocard et le gouvernement de financer des fondations universitaires « à l'américaine » et laisser les universités boursicoter. La seule opération qui échappe à cette logique est le plateau de Saclay pour lequel le milliard d'euros du grand emprunt sera totalement consommable.

L'ensemble des projets du grand emprunt va vers la mise en place de 5 à 10 grands sites universitaires. Ceux-ci devaient être dotés de 7,7 milliards en capital courant 2011 (depuis, beaucoup de retard a été pris), dans une opération baptisée « *initiative d'excellence* » (IDEX) qui finalisera et « *emboîtera* » l'ensemble des appels d'offres du grand emprunt. Cette logique de concentration sur quelques sites qui inspire l'ensemble des appels d'offre, va appauvrir des dizaines de régions réputées non prioritaires. Mais, même sur les sites des IDEX, seuls 30 % des effectifs seront pris en compte. La conséquence sera lourde pour les disciplines non retenues.

A ce jour, la majorité des appels d'offre est achevée, hormis celui des IDEX qui a sélectionné 3 sites Strasbourg, Bordeaux et PSL, (Paris Sciences et Lettres), sur 17 présélectionnés. Les critères de sélection portent beaucoup sur la gouvernance. Une deuxième vague à l'automne 2011 a permis aux recalés (comme le projet de Saclay) de re-postuler et sera arbitrée en février 2012.

Le Grand Emprunt a été mené tambour battant, obligeant les scientifiques à travailler dans la précipitation sur des projets parfois artificiels, souvent fondés sur le seul regroupement d'équipes notées A+ par l'AERES. Dans l'urgence, de nombreuses universités ont fait appel, pour un coût exorbitant, à des officines privées. L'avis des conseils n'a quasiment jamais été sollicité.

Les appels à projets ont été faussés dès le début par des règles opaques et mal définies. Les noms des membres du jury n'ont été rendus publics qu'après les résultats. Le ministère et parfois René Ricol en personne (c'est le responsable du grand emprunt, sa seule expertise scientifique est d'être l'ancien président de la chambre des experts-comptables et politiquement proche de Nicolas Sarkozy) sont intervenus pendant le montage de certains projets pour les valider ou les réorienter. Deux logiques se sont affrontées. D'un côté, celle du ministère de la recherche qui veut restructurer l'espace national de la recherche autour de quelques champions, les 5 à 10 sites universitaires d'excellence en laissant pour compte tous les autres. De l'autre, celle de Matignon et du Commissariat Général aux Investissements qui prônent une « *concurrence libre et non faussée* » basée sur une « *excellence* » non définie. L'affrontement de ces deux logiques a créé un tel imbroglio que la proclamation des Labex (Laboratoire d'excellence) a été retardée. Sur 241 projets de Labex déposés, 83 ont été retenus au départ par le jury, puis ils sont passés à 100 : les lobbies politiques et universitaires ont joué à plein. Aucune cohérence avec les pôles de compétitivité : pas de LABEX sur l'eau à Montpellier, ni de LABEX en lien avec l'aéronautique à Toulouse. Là aussi, les critères de « *bonne gouvernance* » et de fausse excellence ont joué à plein au détriment de projets plus collectifs.

Dans le domaine médical, 6 candidats sur 19 ont obtenu un IHU (Institut hospitalo-universitaire) : trois projets parisiens, un à Strasbourg, un à Marseille et un à Bordeaux, a annoncé le ministère le 30 mars 2011. Ces projets vont contribuer à spécialiser la recherche sur les sites.

Les Instituts de Recherche technologiques (IRT) doivent faire collaborer les compétences de l'industrie et de la recherche publique pour renforcer les pôles de compétitivité. L'appel d'offre, doté d'une enveloppe de 2 Md€, a déjà sélectionné 6 IRT sur 15 projets déposés :

- ◆ *NanoElec* à Grenoble, qui concerne la nano-électronique (avec ST-microelectronics, Soitec, etc.) ; AESE à Toulouse, sur l'aéronautique, l'espace et les systèmes embarqués (Airbus, Safran, Latecoere) ;
- ◆ *LyonBiotech* à Lyon et Paris, sur l'infectiologie (Biomérieux, Sanofi, Danone, Institut Pasteur, etc.) ;
- ◆ *M2P* à Metz, Belfort-Montbéliard, Troyes, sur les matériaux, la métallurgie et les procédés (Saint-Gobain, Arcelor-Mittal, etc.) ;
- ◆ *Railenium* à Valenciennes, Villeneuve d'Ascq sur les infrastructures ferroviaires (RFF, Alstom, SNCF, etc.)
- ◆ *Jules Verne* à Nantes, sur les matériaux composites (Airbus, STX, DCNS, Alstom, Segula, etc.)

Conclusion

L'ensemble de ces dispositifs a accéléré la restructuration-déstructuration de notre système d'enseignement supérieur et de recherche. La méfiance des personnels est profonde, mais la résistance est difficile à organiser. Une partie du milieu s'est fracturée, certains ont joué le jeu de la concurrence, espérant tirer leur épingle du jeu ou plus prosaïquement en cherchant les super primes. Dans de nombreuses régions, les conseils régionaux ont accompagné le mouvement, sans bien mesurer les conséquences sur la diversité des recherches et des offres de formation. L'évolution peut encore s'accélérer, la logique du système est d'aller vers un système à l'anglo-saxonne : financement par des droits d'inscription très élevés, avec des dispositifs de prêt étudiant pour faire plaisir aux banques, appel à des financements privés qui par ailleurs bénéficient de forts dégrèvements fiscaux. On parle d'une réorganisation du premier cycle universitaire allant de la terminale à la licence. Une telle logique ne peut que s'accompagner de la fin du statut d'enseignant-chercheur pour de nombreux universitaires. La recherche serait permise aux enseignants en master et les enseignants en licence pourraient voir leur charge alourdie pour aller vers des horaires de professeur agrégé.

La démocratie a été mise à mal, avec l'exclusion des organisations syndicales et des représentants des personnels. Pour la recherche, la mise à mort progressive des organismes nationaux, pourrait s'accompagner d'une régionalisation partielle, la cohérence nationale étant soit entre les mains de dispositifs comme le grand emprunt, soit au niveau du Ministère mais seulement pour une cohorte de gros laboratoires jugés stratégiques par les politiques (et non plus par les scientifiques).

Dans un tel contexte, il est indispensable que les forces de la CGT dans les universités, les organismes et les régions augmentent le niveau de leurs collaborations. Il faut éviter de tomber dans les pièges les plus grossiers, il faut aussi travailler à des contre propositions qui partent de nos revendications. L'importance du chantier est telle, qu'il faudra obligatoirement chercher des alliances dans le monde syndical et associatif pour imposer d'autres choix à ceux qui gouverneront en 2012.

OBJECTIFS REVENDICATIFS

Les principales revendications débattues dans les syndicats CGT du secteur sont présentées ci-dessous de manière succincte.

I.- CRÉER DE L'ACTIVITÉ ET DES EMPLOIS SCIENTIFIQUES

Développer l'effort de recherche du pays est un impératif qui ne doit plus être repoussé *sine die*. Il faut passer à 3 % du PIB dans les 5 ans, sur la base d'une croissance de l'effort, partagée entre le public et le privé : 1 % du PIB pour le secteur public et 2 % du PIB pour le secteur privé. Cet effort doit être réalisé en augmentant les financements et l'emploi scientifique. En terme d'emplois, sur la base d'une augmentation de 30 %, cela veut dire recruter en 5 ans :

- ♦ dans la recherche publique 54 000 personnes dont 38 000 dans les EPST et les universités et 16 000 dans les EPIC ;
- ♦ dans le secteur privé : 167 000 personnes.

Pour le secteur public, cet effort doit être réalisé par l'augmentation du nombre des emplois et par la pérennisation des budgets des laboratoires. Ces chiffres n'incluent pas la régularisation de la précarité, car les précaires sont comptés dans les chiffres de l'Observatoire des Sciences et des Techniques (OST), y compris les doctorants rémunérés. Pour le secteur privé, cela ne peut pas se faire par une nouvelle augmentation de l'assiette du crédit impôt recherche qui inclurait des activités comme le design ou des activités de nature publicitaire, mais par un effort réel de recrutement de salariés qualifiés et notamment de docteurs.

II.- RÉSORBER LA PRÉCARITÉ

On compte plus de 50 000 précaires dans l'ESR selon l'enquête syndicale et plus de 37 500 selon le ministère. Le financement de leur salaire est assuré, il existe notamment à l'ANR dont près de 50 % du budget sert à financer des CDD. Les précaires doivent être titularisés. Notamment tous ceux qui occupent des fonctions pérennes : administratives et techniques, mais aussi les scientifiques qui travaillent sur des activités permanentes de recherche. Pour cela, cela suppose de recenser ces personnels et de les titulariser par des concours et/ou examens professionnels. La titularisation des chercheurs au CNRS doit se faire par le Comité National. Le protocole sur les non titulaires ne peut être qu'une première étape, devant permettre le recensement. Le passage en CDI ne peut être qu'un point de passage avant titularisation (sauf peut être pour les plus âgés, car les règles de reconstitution des carrières sont insuffisantes, ou alors il faudra revoir ces règles). Pour éviter la reconstitution de la précarité, il est nécessaire de limiter l'importance des financements par appel d'offre. Il est en particulier inadmissible de faire financer par appel d'offre, des programmes nationaux, le fonctionnement de grands instruments et des plateformes de recherche. Le recrutement de chercheurs et d'enseignants chercheurs doit se faire dans les 2 ans après la thèse et non après de multiples post-docs.

III.- AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL : NON À LA RGPP

Depuis une dizaine d'années, avec la précarité, les externalisations, l'individualisation des politiques salariales et la RGPP, il y a une vraie dégrada-

tion des conditions de travail dans les laboratoires et les universités. L'objectif du retour à des conditions de travail correctes, s'appuyant sur des collectifs de travail, ne se fera pas seulement par des dispositions anti harcèlement. Il faut pour cela améliorer les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité, la formation, en finir avec la parcellisation des tâches, notamment celles des personnels administratifs. La gestion doit se faire au plus près du laboratoire.

En 10 ans de 1997 à 2007, le nombre de chercheurs et enseignants chercheurs (public et privé) a augmenté de 45 % (pour l'OST le groupe des chercheurs inclut les ingénieurs de recherche). Dans la même période celui des personnels de soutien a augmenté seulement de 4,5 %. Cette disproportion déstabilise dangereusement le travail des chercheurs, que ce soit dans le public ou dans le privé, les conduisant à de plus en plus de tâches administratives. Il accentue aussi la charge de travail des personnels techniques et administratifs. Il faut d'urgence recruter dans ces métiers. Nous refusons la notion de cœur de métier qui conduirait à externaliser de nombreuses tâches pour ne recruter que des chercheurs.

L'attractivité des métiers et des carrières

Elle passe par des mesures concrètes.

Pour l'ensemble des personnels du secteur public, nous demandons :

- ◆ la reconnaissance de la qualification et un plan de reclassement ;
- ◆ l'arrêt des externalisations pour tous les métiers, du ménage à l'informatique ;
- ◆ la revalorisation des carrières, notamment de leur début ;
- ◆ le déblocage des carrières par la révision des conditions de promotions internes ;
- ◆ l'intégration dans le salaire, pour tous, des primes de recherche qui doivent être augmentées à 20 % du salaire moyen pour les personnels des EPST et des EPSCP.

Pour les doctorants, nous demandons :

- ◆ l'augmentation du nombre de doctorants financés par un salaire ;
- ◆ la redéfinition du contrat doctoral dont le financement ne pourra excéder 3 ans que sous conditions d'évaluation. Les tâches de valorisation ou d'enseignement ne doivent pas être obligatoires ;
- ◆ l'arrêt définitif de la pratique des libéralités ;
- ◆ la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et dans les grilles de la fonction publique ;
- ◆ le recrutement des docteurs sur poste permanent au plus près de la thèse ;
- ◆ l'instauration d'une politique volontariste et très incitative pour faciliter l'embauche des docteurs dans l'entreprise.

Pour les enseignants-chercheurs, nous demandons :

- ◆ la réduction programmée du service statutaire d'enseignement à 150 heures pour tous les enseignants-chercheurs afin de développer leur activité de recherche ;
- ◆ la réduction des obligations statutaires d'enseignement pour tous les nouveaux enseignants-chercheurs et pour les actuels ATER ;
- ◆ l'augmentation des congés de recherche et de conversion thématique (CRCT) ;
- ◆ la possibilité réelle de prendre des congés sabbatiques ;
- ◆ l'ouverture de postes d'accueil plus nombreux dans les organismes de recherche, compensée par des postes d'accueil dans les universités pour les personnels des organismes de recherche.

IV.- ORGANISATION DE LA RECHERCHE ET DES UNIVERSITÉS

Supprimer la LRU

La LRU est présentée par le gouvernement comme l'une des réformes phares du quinquennat. Sa suppression est un passage obligatoire et non négociable. La LRU a mis à mal la démocratie et instauré la concurrence entre universités et entre régions. Il faut promouvoir un fonctionnement démocratique des universités et abandonner définitivement le dispositif électoral qui donne tous les pouvoirs aux présidents PDG. La représentativité de toutes les catégories doit être garantie, ainsi qu'un fonctionnement collégial et le respect de la liberté académique. Le droit de véto du président doit être abrogé. L'autonomie doit être une autonomie pédagogique et scientifique, mais dans le respect du cadre national des diplômes et de l'organisation nationale de la recherche. L'État doit garder la collation des grades. L'État doit garantir, sur la durée des contrats quadriennaux, le plafond d'emplois des universités et le financement de ces emplois. Les agents doivent garder des carrières nationales dans la cadre de la Fonction publique d'État.

Les investissements immobiliers ne doivent plus faire l'objet de Partenariats Publics-Privés mais de projets conduits par les établissements.

Le rôle des PRES

Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) devraient avoir pour objectif d'associer localement, dans des structures légères et multidisciplinaires, les différents partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche publique et privée. Outils d'aménagement du territoire, ils permettraient de coordonner l'offre de formation, d'élargir les possibilités de recherche, de favoriser les coopérations et de servir d'interlocuteur aux acteurs économiques et sociaux. Les PRES peuvent permettre de coordonner l'activité scientifique des universités situées dans le même environnement régional. Mais ils n'ont pas vocation à recruter des personnels, ni à délivrer des diplômes nationaux. Ils ne doivent pas être des outils de pilotage technocratique, ni devenir des outils au service de la RGPP, en constituant des « *pools* » de personnels techniques ou administratifs. Leur gestion doit être démocratique.

Mise à plat des dispositifs du Pacte pour la Recherche

La plupart des dispositifs du Pacte pour la Recherche doivent être abrogés ou profondément transformés. L'AERES, telle qu'elle fonctionne actuellement, doit être supprimée. Le Comité National de la Recherche Scientifique doit être rétabli dans toutes ses fonctions. Rénové et placé sous la double responsabilité du CNRS et des universités, il évaluera les unités et les équipes d'accueil. Il bénéficiera d'un réel budget lui permettant de faire régulièrement appel à des experts internationaux. Une nouvelle structure, conçue sur la base des modes d'élection et de fonctionnement collégial du CoNRS et du CNU pourrait être envisagée. L'ANR doit voir la majorité de son budget transféré aux organismes et aux universités, notamment pour servir de support budgétaire à des postes de fonctionnaires. Une structure de financement sur projets pourrait être maintenue, mais limitée aux financements des coopérations public/privé. Les FCS introduisent une logique de privatisation dans le financement de la recherche. Elles s'accompagnent d'une gouvernance autoritaire. Elles n'ont pas vocation à perdurer.

Revenir sur le Grand Emprunt

Le grand emprunt a accentué la concurrence entre établissements. Il accélère la liquidation de tout fonctionnement démocratique et prépare la privatisation

des universités, par le biais de la mise en place de fondations. Sa mise en œuvre conduira à l'éclatement du système universitaire et à la déshérence des laboratoires qui ne seront pas dans le périmètre d'excellence.

Il faut revenir sur les financements du grand emprunt, mais également sur les décisions prises en matière de gouvernance de ceux-ci. Il est en particulier indispensable de revenir sur le mode de gouvernance instauré par les FCS, tant pour les RTRA que pour les IDEX. Bafouant la démocratie, ils ne peuvent qu'encourager la formation de réseaux d'influence, qui excluent l'ensemble des personnels de toute possibilité d'intervention sur leurs conditions de travail et sur les objectifs scientifiques.

L'équilibre territorial a été mis à mal par le grand emprunt. A contrario, chaque région doit pouvoir offrir des formations allant de la licence au doctorat, sur un ensemble de disciplines permettant aux étudiants de poursuivre des cycles d'études ouvrant l'accès au métier et à la recherche. Les universités ou groupes d'universités en région doivent donner accès à la recherche, à l'ensemble de leurs enseignants chercheurs.

L'expérience des centres universitaires de petite taille répartis en région a montré qu'ils offrent plus facilement aux étudiants disposant de faibles ressources familiales, l'accès à l'enseignement supérieur. Ces centres doivent offrir la possibilité d'accès au niveau L, dans des filières soit professionnalisées, soit généralistes.

Le rôle des EPST

Les EPST, notamment le CNRS, ont vu leur rôle remis en cause depuis plusieurs années. Cette remise en cause est accompagnée de l'intérieur par les directions d'organismes. Si les grandes orientations nationales de la recherche sont de la responsabilité du gouvernement, après consultation du parlement, il revient aux scientifiques de décider des modalités de leur mise en œuvre et de veiller à ne refermer aucun champ de recherche. Dans un pays de taille intermédiaire comme la France, ce rôle a été dévolu à des organismes nationaux, les EPST.

Le CNRS, comme les autres EPST dans leur champ de compétences, doit continuer à assumer la cohérence nationale de la recherche que ne peuvent prendre en charge les universités. Il doit le faire en concertation avec les universités, c'est pour cela que les UMR doivent être codirigées. Il doit aussi, comme les autres EPST, pouvoir prendre des initiatives et créer ou maintenir des laboratoires propres ou encore lancer des projets de sa propre initiative.

Les EPST doivent être dotés de moyens suffisants pour favoriser l'émergence de jeunes équipes et la recherche à risque, animer les recherches interdisciplinaires et les grands programmes. Ils doivent avoir le budget pour définir des priorités scientifiques propres et lancer des projets sur une logique de coopération et non de concurrence. L'autonomie dans les organismes de recherche doit être garantie par l'État, leur politique scientifique élaborée par leurs instances et conseils scientifiques et indépendante des tutelles ministérielles. Les EPST doivent avoir, comme les universités, des ressources budgétaires et des postes statutaires garantis dans le cadre de leur contrat pluriannuel avec l'État. Ils doivent disposer de structures d'évaluation propres pour évaluer leurs équipes et leurs personnels.

Le rôle des EPIC

Il faut renforcer les EPIC qui occupent une place particulière et irremplaçable dans le tissu scientifique et industriel. Ils sont les instruments d'une politique industrielle volontariste. Cette logique est à l'origine d'un très grand nombre de réussites industrielles nationales (nucléaire, transports, énergie...). Depuis

quelques années, au sein des EPIC, les financements sont de moins en moins pérennes et de plus en plus dépendants de recettes externes souvent guidées par les priorités du marché à court terme, le tout sur fond d'emplois précaires en croissance. Cette stratégie, si elle semble rentable à court terme, puisque les recettes permettent de boucler les fins de mois difficiles, est autodestructrice à moyen et long terme, car elle privilégie la recherche ciblée à court terme et dégrade la recherche de base.

C'est toute la politique industrielle nationale qui en est fragilisée, car elle laisse le champ libre aux grandes multinationales pour organiser leur politique mondiale en désindustrialisant les pays occidentaux tout en profitant des infrastructures de R&D performantes du pays. Cette situation aboutit à un désengagement de l'Etat dans des domaines stratégiques, dont les conséquences à moyen-long terme risquent d'être catastrophiques.

La place du laboratoire

Dans le dispositif de recherche national français, le laboratoire tient une place originale qui doit être préservée. Un laboratoire n'est pas une juxtaposition d'équipes. C'est un lieu de travail collectif, rassemblant chercheurs et ITA, c'est là où se pratique la formation à et par la recherche. Là où se stabilisent les savoirs et les techniques. Ses ressources doivent provenir essentiellement de ses tutelles, le financement individualisé des équipes par des agences ne devant pas être la part dominante des ressources de ces structures coopératives que sont les laboratoires. Les laboratoires doivent être dotés de crédits de base suffisants et stables pour payer l'ensemble des frais fixes et pouvoir mener leur politique scientifique (dont les résultats devront être évalués a posteriori). Les organismes doivent s'engager à financer sur 4 ans les programmes des laboratoires et les projets de chaque équipe soutenus au moment de la contractualisation laboratoire/établissements de tutelle. Le contrat quadriennal passé entre un laboratoire et ses tutelles doit être établi sur la base d'une évaluation a posteriori de l'avancement des programmes et des résultats obtenus pendant la contractualisation précédente et sur les projets présentés et discutés par le laboratoire. Cette évaluation devra être collégiale et menée par des comités de visite émanant du CoNRS rendu à ses prérogatives. La vie démocratique des laboratoires doit être développée. Ils doivent être dotés de structures de gestion et d'équipes techniques de proximité. Dans le cas de laboratoire de trop petite taille, des mutualisations sont possibles.

Relations entreprises - recherche publique

Supprimer le crédit impôt recherche dans sa forme actuelle

En moins de 3 ans, la réforme de l'assiette du CIR a fait passer celui-ci de quelques centaines de millions à plus de 5 milliards. Cette hausse ne s'est pas traduite par une augmentation en conséquence de l'effort de recherche. Le CIR profite beaucoup aux grandes entreprises qui ont créé des filiales spécialisées pour collecter le dégrèvement fiscal. Le CIR doit être limité aux PME, et d'autres solutions que le dégrèvement fiscal doivent permettre d'inciter les entreprises à la recherche. A la place du CIR, un impôt libérateur, qui taxerait l'ensemble des profits, y compris ceux réalisés par les institutions financières, peut être mis en place. Les entreprises en seraient libérées au prorata de leur effort de recherche et de leurs embauches de scientifiques, notamment de docteurs. Les transferts d'activité de R&D vers le public et la sous-traitance sont une entrave à un véritable essor de la recherche privée. L'Etat doit favoriser les coopérations sur le long terme. La présentation argumentée devant les comités d'entreprise de la politique de recherche des

entreprises doit devenir obligatoire, avec notamment l'obligation de montrer comment sont utilisés les fonds publics.

Relancer la politique industrielle

Il faut développer, dans le cadre européen, une politique industrielle commune et la relance des grands programmes mobilisateurs. Ceux-ci ne doivent pas dépendre des seuls critères marchands, mais s'appuyer sur la responsabilité sociale de l'entreprise dans le secteur qui la concerne et favoriser la création d'emplois scientifiques. Pour accroître véritablement l'effort de recherche et d'innovation, la CGT propose de réduire le nombre de pôles de compétitivité et de les transformer en véritables pôles de développement impliquant la Caisse des dépôts, les comités d'entreprises, les fonds de formation. Elle propose aussi de créer des fonds publics régionaux pour l'emploi.

La diffusion de l'innovation technologique et le soutien aux PME se fait par les centres techniques professionnels (CTP) des branches industrielles ou par les CRITT (Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert Technologique). Pour les Centres techniques professionnels, le rétablissement de la taxe parafiscale devrait renforcer leurs liens avec les industries du secteur ; des mesures doivent être également prises pour favoriser les liens entre CTP, EPIC et la recherche académique. Les CRITT sont des structures parapubliques, souvent adossées à des laboratoires publics, et bénéficiant du soutien des régions et de l'État. Le rôle des CRITT doit être développé, avec le souci de stabiliser leurs personnels. ■



Glossaire

AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
AESE	Aéronautique, l'espace et les systèmes embarqués
ANR	Agence nationale de la recherche
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
BIATOS	Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et personnel de service
CA	Conseil d'administration,
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies avancées
CETIM	Centre technique des industries mécaniques
CEVU	Conseil de la vie universitaire
CGT	Confédération générale du travail
CIR	Crédit impôt recherche
CNES	Centre national des études spatiales
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNU	Conseil national des universités
CoNRS	Comité national de la recherche scientifique
CRCT	Congés de recherche et de conversion thématique
CRITT	Centre régional d'innovation et de transfert de technologie
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment
CTP	Centres techniques professionnels
DCNS	Direction des constructions navales systèmes et services
DIRD	Dépense intérieure en recherches et développements
EPCS	Établissement public de coopération scientifique
EPIC	Établissement à caractère industriel et commercial
EPST	Établissement public scientifique et technique
ESR	Enseignement Supérieur Recherche
IDEX	Initiatives d'excellence du grand emprunt
IFP	Institut français du pétrole
IGF	Inspection générale des finances
IHU	Institut hospitalo-universitaire
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INRIA	Institut national de la recherche en informatique et en automatique
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IRD	Institut de recherche pour le développement
IRT	Instituts de recherche technologiques
ITA	Ingénieurs, techniciens, administratifs
Labex	Laboratoire d'excellence
LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités
M2P	Matériaux, métallurgie et procédés
MIRES	Mission interministérielle de la recherche et de l'enseignement supérieur
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OST	Observatoire des sciences et des techniques
PDG	Président directeur général
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PPP	Partenariat public privé
PRES	Pôles de recherche et d'enseignement supérieur
PSL	Paris sciences et lettres
PUP	Pôles universitaires de proximité
R&D	Recherche et développement
RFF	Réseau ferré de France
RGPP	Révision générale des politiques publiques
RTRA	Réseaux thématiques de recherche avancée
SNCF	Société nationale des chemins de fer
USA	United States of América



UNION GÉNÉRALE DES INGÉNIEURS, CADRES ET TECHNCIENS CGT
263 rue de Paris - Case 408 - 93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 81 25 - Fax : 01 48 51 64 57
ugict@cgt.fr - www.ugict.cgt.fr
[Facebook.com/UGICT](https://www.facebook.com/UGICT) - [Twitter.com/CGTCadresTechs](https://twitter.com/CGTCadresTechs)